
2486, rue Jean-Talon Est, bureau 1
Montréal (Québec) H2E 1W2
secretariat@sevl2815.com

Communiqué de presse
13 août 2024

Objet : Le Syndicat confirme sa rencontre avec le Ministre du Travail Steven MacKinnon et réagit au communiqué de Vidéotron.

Rencontre avec le Ministre

Le Syndicat des Employé(e)s de Vidéotron Ltée, **SEVL-SCFP-2815** (Secteur Laurentien - accréditation Gatineau), confirme avoir rencontré l'honorable Steven MacKinnon, Ministre fédéral du Travail et député de Gatineau, dans ses bureaux le vendredi 9 août dernier.

Le Syndicat se déclare satisfait des échanges et encouragé par l'accueil chaleureux et l'écoute empathique du Ministre. Selon Richard Quesnel, conseiller syndical au **SCFP**, « *La rencontre s'est déroulée dans un climat extrêmement cordial. Pour le temps qui nous était alloué, nous croyons avoir transmis tous les messages que nous estimions importants, notamment notre indignation face à un lock-out qui dure depuis plus de 300 jours, l'absence de réponse de Vidéotron depuis le 9 avril dernier, notre volonté de reprendre les négociations, et surtout, l'importance que les parties s'engagent à négocier de bonne foi. Après avoir fait preuve de leadership en adoptant la loi anti-briseurs de grève avec le projet de loi C-58, le gouvernement doit maintenant démontrer une vision globale dans des dossiers comme le nôtre et celui de nos collègues débardeurs du Port de Québec. Les employeurs délinquants, tels que Québecor - Vidéotron et la Société des arrimeurs de Québec, ne peuvent continuer à abuser des travailleuses et travailleurs sans conséquences politiques. Mettre fin à ces comportements est crucial pour l'économie canadienne. Nous espérons que la rencontre avec le Ministre facilitera la reprise des discussions avec Vidéotron et que le ton des échanges évoluera positivement.* »

Réactions au communiqué de presse de M. Pierre Karl Péladeau

Pour Nick Mingione, président du Syndicat, « *Ce conflit est à la fois injustifié et injustifiable. Nos membres de Gatineau sont pris en otage par un employeur qui semble confondre les enjeux de Montréal avec ceux de Gatineau. Nos membres demeurent solidaires, courageux et dignes dans ces circonstances, mais ils ne méritent en aucun cas un tel traitement de la part de Vidéotron ! Lorsque M. Péladeau mentionne avoir conclu une cinquantaine d'ententes au cours des 15 dernières années, je tiens à lui rappeler que j'ai moi-même participé à sept d'entre elles ! Le dénominateur commun de ces ententes,*

comme dans toute bonne négociation, était l'art du compromis de part et d'autre ! C'est ce qui fait cruellement défaut depuis le début de cette négociation. »

Bien que M. Péladeau affirme avoir tenu trente rencontres de négociation, il est important de préciser que seulement cinq d'entre elles ont eu lieu depuis le déclenchement du lock-out par Vidéotron.

Le Syndicat souligne que lorsque M. Péladeau évoque que 95 % de la convention collective est réglée, il fait référence à ses propres demandes. Comme mentionné à plusieurs reprises, le Syndicat a montré de l'ouverture envers plusieurs demandes patronales, mais a également soumis à Vidéotron des conditions qui, à ce jour, restent sans réponse. De plus, le Syndicat rappelle qu'aucune entente ne sera considérée comme conclue tant qu'un accord global n'aura pas été signé.

Par ailleurs, bien que M. Péladeau s'engage à ne procéder à aucune mise à pied dans les fonctions pour lesquelles il recourt à la sous-traitance, Vidéotron refuse toujours d'inclure une clause de sécurité d'emploi en bonne et due forme pour concrétiser cette promesse. Il convient également de noter que, malgré cet engagement de Vidéotron, sa demande entraînerait pour Gatineau et la région de l'Outaouais la suppression graduelle d'environ 150 emplois rémunérés entre 40 000 \$ et 65 000 \$ annuellement.

Enfin, M. Péladeau aborde également les questions des libérations syndicales et de la procédure de griefs. Le Syndicat exprime son inquiétude face à ces demandes patronales qui visent directement le devoir de représentation du Syndicat, portant ainsi atteinte aux droits fondamentaux des membres qu'il représente. Malgré ces préoccupations, le Syndicat est toujours disposé à rencontrer Vidéotron pour discuter des véritables enjeux et trouver des solutions sur mesure, ce qui est ignoré par Vidéotron depuis le début du lock-out initié par M. Péladeau. Vidéotron omet également de reconnaître que le nombre de griefs déposés est en lien direct avec son approche coercitive des relations de travail, une approche qui mérite d'être adaptée à l'époque actuelle.

Malgré ces points, le Syndicat reste encouragé par l'intervention du Ministre du Travail, Steven MacKinnon, auprès des deux parties, et espère ardemment une reprise imminente des négociations accompagnée d'une réelle intention de parvenir à un accord.

Le **SEVL-SCFP-2815** représente près de 3 000 membres répartis au sein de deux accréditations : le Secteur Laurentien (Gatineau et régions) avec 214 membres, et la Région Ouest (Montréal et régions) avec environ 2 800 membres. Le Syndicat couvre près de 150 catégories d'emplois et existe depuis plus de 65 ans, ayant évolué au fil des transformations de l'entreprise. Le **SEVL-SCFP-2815** est affilié au Syndicat canadien de la fonction publique (**SCFP**), à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (**FTQ**) et au Congrès du travail du Canada (**CTC**).

Nick Mingione, président
Syndicat des Employé(e)s de Vidéotron Ltée **SEVL-SCFP-2815**